

7 raisons pour s'opposer à l'implantation des éoliennes au large du Bessin

1 - L'éolien est une énergie largement subventionnée

Pour favoriser le développement de l'éolien en mer, l'Etat oblige EDF à racheter la production à 0,13 €/kWh pendant les 10 premières années puis entre 0,03 et 0,13 €/kWh les 10 années suivantes selon les sites alors que le prix de revient actuel de la production nucléaire en France est de 0,026 €/kWh soit 5 fois moins cher.

2 – Qui subventionne ce surcoût ? : Le consommateur

L'augmentation résultante du prix de revient de la production est déjà refacturée par EDF sous forme de Contribution au Service Public de l'Electricité figurant sur votre facture EDF depuis le 01/01/2003. Son taux est de 0,0045 €/kWh depuis le 01/01/2004. Celle-ci ne fera qu'augmenter avec le développement de l'éolien en mer.

3 – La France n'a pas besoin de l'éolien pour satisfaire ses besoins électriques

L'éolien représente aujourd'hui en France moins de 1% de la production d'électricité. La production hydro électrique et les centrales nucléaires installées suffisent largement à assurer les besoins en électricité de la population française. EDF a exporté 25 000 MWh vers les autres pays européens en 2009 soit un peu moins de la moitié de sa production hydroélectrique. Il n'y a pas, à court terme, de besoin en capacité nouvelle de production.

4 – La production éolienne liée au vent est intermittente

La production des éoliennes est intermittente. Pour assurer une régularité dans la fourniture d'électricité, il faut parallèlement installer des unités de production de substitution. Il faut donc construire des centrales thermiques fonctionnant au gaz, charbon ou pétrole. Pour 1 MW éolien installé, il faut installer 1MW thermique soit un double investissement. Plusieurs projets de centrales thermiques sont d'ailleurs à l'étude et notamment sur le port du Havre.

5 – L'éolien ne réduit pas les émissions de CO2, bien au contraire

Certes, le fonctionnement des éoliennes n'émet pas de CO2 mais les centrales thermiques de substitution sont fortement productrices de CO2.

De plus, la construction des éoliennes en mer nécessite de grandes quantités de béton (3000 T par éolienne), beaucoup plus que pour la construction de tout autre type de centrale. En conséquence de quoi, le développement d'éoliennes en mer ne permet pas de réduire la production de gaz à effet de serre contrairement à ce qu'annoncent les promoteurs de cette énergie.

6 – L'impact sur l'environnement n'est pas suffisamment étudié

L'impact sur les courants et l'ensablement de nos côtes n'est pas étudié. Les éoliennes produisent des Interférences avec les radars. L'implantation d'un site industriel sur les lieux historiques du Débarquement n'est pas compatible avec le classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO. En fin de vie des éoliennes dans 20 ans, le démantèlement des socles de béton coulés au large n'est pas prévu.

7 – L'indemnisation des collectivités territoriales est illusoire

Les montants annoncés sont contradictoires. Personne n'est, à ce jour, capable de s'engager sur ce que percevront les collectivités territoriales. L'argent des éoliennes profite surtout aux promoteurs, développeurs, opérateurs et fabricants allemands, danois et espagnols.

Tous les projets éoliens en mer rencontrent une forte opposition des riverains. Nous devons nous mobiliser massivement pour ne pas récupérer tous les projets rejetés par ailleurs.

Les pouvoirs publics agissent dans la plus grande discrétion sans véritable information ni concertation des citoyens.